



Problèmes d'héritage et conflits de famille suite à une adoption

Par **marie**, le **13/01/2009** à **09:45**

bonjour,

Je me permets de faire appel à vous car j'aimerais connaître mes droits concernant un héritage suite au décès de mon papa (second mari de ma grand mère paternelle qui m'a adoptée) mais la situation est assez compliquée.. je vous conseille donc de prendre de quoi noter car il y aura un schéma à retranscrire...

Voici :

Mes parents biologiques (pas mariés) ont eu 3 enfants dont moi.

A la naissance ils m'ont abandonnée chez ma grand-mère paternelle (alors remariée) et qui n'a eu qu'un fils (mon père biologique), elle n'en a pas eu avec son second mari, de ce fait lui a décidé de m'adopter pour que je puisse avoir ses biens à son décès. Prendre en considération que mon père biologique et mes deux frères n'ont jamais été en bons termes voire inexistant les uns vis-à-vis des autres.

Aujourd'hui ma grand-mère est décédée (depuis 2 ans) et mon père d'adoption le 25 décembre de cette année. La loi dit à cet effet que je bénéficie donc de la part de mon père d'adoption soit 50% de la maison et du tiers de la part de ma grand-mère... Mon père d'adoption avait écrit un testament que j'ai retrouvé dans ses papiers de maisons stipulant qu'il souhaitait que la totalité des biens me reviennent (daté du 15 mai 1992), j'ai remis ce document à mon notaire qui apparemment n'a pas l'air d'en tenir compte, donc ma 1ère question est la suivante : puis-je faire valoir ce document fait soit non officiellement mais qui retranscrit toutefois les volontés ?

Ma seconde question est la plus importante : le jour du décès mes parents biologiques et mes 2 frères se sont retournés contre moi me disant que toute la procédure d'adoption faite il y a dix ans devant notaire était fautive, qu'ils allaient faire un recours et qu'ils réclamaient chacun 1/3 de la maison sinon ils bloquaient la vente. Ont-ils le droit de faire ça ? Comment puis-je me défendre ? tout a été fait devant notaire avec témoins !

Je suis désespérée car le souhait de mon père d'adoption était que je garde la maison pour y retourner vivre avec mes enfants, je ne peux pas respecter ses volontés et cela me bouleverse ! Vous savez pour moi ce n'est pas une question d'argent, mon mari étant infirmier et moi secrétaire nous n'attendons pas après ça, je ne veux simplement pas perdre la maison de mes parents d'adoption d'autant plus au profit "d'étrangers" qui n'ont jamais travaillé de leur vie. Et étant en cours d'accession à la propriété avec crédits voiture, je ne peux me permettre de leur payer leur part pour conserver les